



Drew Marine

## RED PARACHUTE ROCKET

Drew Marine Signal and Safety Germany GmbH

Chemwatch: 65-6261

Version Num: 3.1.1.1

Date de revision: 05/09/2016

Date d'impression: 07/09/2016

S.GHS.CAN.FR

### SECTION 1 IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Nom du produit	RED PARACHUTE ROCKET
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	SIGNALS, DISTRESS, ship†
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
--	--

#### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Drew Marine Signal and Safety Germany GmbH
Adresse	Vieländer Weg 147 Bremerhaven 27574 Germany
Téléphone	+49 471 3930
Fax	+49 471 3932 10
Site Internet	www.signalandsafety.com
Courriel	info@signalandsafety.com

#### Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Consultant Lutz Harder GmbH
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+49 178 433 7434
Autres numéros de téléphone d'urgence	CHEMWATCH: From within the US and CANADA: 1 877 715 9305 OR call +613 9573 3112. From outside the US and Canada: +800 2436 2255 (+800 CHEMCALL) or +61 3 9573 3112

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

##### SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES



##### CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
magnesium	7439-95-4	Solide inflammable, Matière réactive inflammable	B4, B6
nitrate-de-potassium	7757-79-1	Matière comburante	C
aluminium	7429-90-5	Matière réactive inflammable, Solide inflammable, Matière toxique ayant d'autres effets toxiques	B6, B4, D2B
perchlorate-de-potassium	7778-74-7	Matière comburante	C
chromate-de-baryum	10294-40-3	Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques, Matière toxique ayant d'autres effets toxiques	D2A, D2B

Classification	MATIÈRES ET OBJETS EXPLOSIFS Division 1.4
----------------	---

#### Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	
-----------------------------	--

Continued...

## RED PARACHUTE ROCKET

MENTION  
D'AVERTISSEMENT

ATTENTION

## Déclaration(s) sur les risques

H204	Danger d'incendie ou de projection.
------	-------------------------------------

## Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P250	Éviter les abrasions/les chocs/des sources les frottements.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

## Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P372+P380+P373	
P370+P380+P375	En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

## Déclarations de Sécurité: Stockage

P401	Stocker conformément aux réglementations locales d'explosifs.
------	---

## Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
------	--

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

## Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
		device contains
		lighter composition, delay composition and ignition composition
		polytechnic materials of;
7439-95-4	30-60	<u>magnesium</u>
10042-76-9	30-60	<u>nitrate-de-strontium</u>
7757-79-1	70-80	<u>nitrate-de-potassium</u>
7429-90-5	10-30	<u>aluminium</u>
7778-74-7	5-10	<u>perchlorate-de-potassium</u>
		rocket propellant;
10294-40-3	10-30	<u>chromate-de-baryum</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

## Description des premiers secours

Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> </ul>
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</li> </ul>
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>

Continued...

## RED PARACHUTE ROCKET

<b>Ingestion</b>	<p>Non considérée comme une voie d'entrée normale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Si avalé, NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> </ul>
------------------	--

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Incompatibilité au feu</b>	Évitez tout contact avec d'autres produits chimiques.<0}
-------------------------------	--

**Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers**

<b>Lutte Incendie</b>	<p><b>ATTENTION MATERIEL EXPLOSIF / ICI !</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evacuez tout le personnel.</li> <li>▶ Evitez que toute personne ne rentre.</li> <li>▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut détoner et du matériel en feu peut être propulsé dans l'incendie.</li> <li>▶ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps ainsi qu'un appareil respiratoire.</li> <li>▶ Evitez par tous les moyens possibles que les déversements et la fumée n'entrent dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.</li> <li>▶ Lutte contre le feu à une distance appropriée et d'un lieu protégé.</li> <li>▶ Utilisez de grandes quantités d'eau.</li> <li>▶ Ne vous approchez pas de récipients ou d'emballages qui pourraient être chauds.</li> <li>▶ Aspergez tout récipient exposé au feu mais qui n'est pas en feu d'un lieu protégé.</li> <li>▶ Le matériel doit être entièrement désinfecté après l'utilisation.</li> </ul> <p>Risque léger en cas d'exposition à la chaleur, au feu et aux oxydants.</p>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<p>Combustible : brûlera si allumé. Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>, Monoxyde de carbone (CO)</li> <li>, dioxyde de carbone (CO2)</li> <li>, autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.</li> </ul>

**SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir section 12

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<p><b>ATTENTION!: EXPLOSIFS.</b></p> <p>Explosion et/ou projection et/ou risque de feu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Evitez l'inhalation du matériel et évitez le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Mettez des gants et des lunettes de protection.</li> <li>▶ Éliminez toutes les sources d'incendie.</li> <li>▶ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.</li> <li>▶ Versez dans un conteneur ou un baril qui ne produit pas d'étincelle et humidifiez avec de l'eau.</li> <li>▶ Enfermez-le dans un récipient propre et scellé fait pour les déchets.</li> <li>▶ Aspergez l'endroit à l'eau.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p><b>ATTENTION!: EXPLOSIFS.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evacuez le personnel</li> <li>▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut réagir violemment. Peut exploser.</li> <li>▶ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps et un appareil respiratoire.</li> <li>▶ Envisagez l'évacuation.</li> <li>▶ En cas d'accident au cours du transport, avertissez la police, les urgences, le responsable compétent en matière d'explosifs ou le fabricant.</li> <li>▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.</li> <li>▶ Augmentez l'aération.</li> <li>▶ Soyez extrêmement prudents afin d'éviter tout impact.</li> <li>▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.</li> <li>▶ Ramassez tout le matériel récupérable et séparez-le du matériel endommagé.</li> <li>▶ Lavez l'endroit touché avec beaucoup d'eau.</li> </ul>

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

**SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

## Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Manipulez avec prudence.</li> <li>▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation.</li> <li>▶ Evitez le contact de la personne et l'inhalation.</li> <li>▶ Portez toujours un équipement de protection et lavez toute tâche sur les vêtements.</li> <li>▶ Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.</li> <li>▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▶ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation</li> <li>▶ Lavez les vêtements infectés avant de les remettre.</li> <li>▶ Les explosifs ne doivent pas entrer en choc avec les objets métalliques.</li> <li>▶ Evitez les chocs mécaniques et thermiques ainsi que les frictions.</li> </ul>
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez-les caisses dans un entrepôt bien aéré et autorisé pour entreposer ce type et cette Classe de produit (Classe, Division and Compatibility Group).</li> <li>▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant. Stockez-le dans son récipient d'origine.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. Stockez-le dans un lieu frais.</li> <li>▶ Stockez-le dans un lieu isolé à l'abri d'autres matériels.</li> <li>▶ Evitez les débris, les déchets et les combustibles dans la zone d'entrepôt.</li> <li>▶ Protégez les récipients des dégâts matériels.</li> <li>▶ Vérifiez régulièrement qu'il n'y ait ni fuite ni écoulement</li> </ul> <p><b>NOTE:</b> Si de grandes quantités d'explosifs doivent être détruites, mettez-vous en contact avec une autorité compétente.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne pas stocker avec des produits incompatibles.</li> </ul>

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Tous les emballages de Classe 1 Les denrées doivent être en accord avec le code approprié pour le transport des Biens Dangereux.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<p>Evitez tout contact avec d'autres explosifs, pyrotechniques, solvants, adhésifs, peintures, produits de nettoyage et métaux non-autorisés, plastiques et matériels et produits d'emballage. Evitez le contact avec les acides, les alcalis, les agents réducteurs, les amines et le phosphore.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le danger d'explosion peut être la conséquence d'un contact avec des matériaux incompatibles.</li> </ul>

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Paramètres de contrôle

## VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	magnesium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction++ / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	10 mg/m3 / 3 mg/m3	20 mg/m3 / 6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	magnesium	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	magnesium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	magnesium	Particulate Not Otherwise Regulated - Total / Particulate Not Otherwise Regulated - Respirable	10 mg/m3 / 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	magnesium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	magnesium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	magnesium	Dust Not Otherwise Classified (NCOA)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	aluminium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction+++ / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	10 mg/m3 / 3 mg/m3	20 mg/m3 / 6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	aluminium	Aluminum and compounds (as Al): Pyro powders	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	aluminium	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	aluminium	Aluminium et composés (comme Al) : Poudres pyrotechniques	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

## RED PARACHUTE ROCKET

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	aluminium	Aluminum - Metal	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Pneumoconiosis; lower respiratory tract irritation; neurotoxicity
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	aluminium	Aluminum metal and insoluble compounds	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pneumoconiosis; LRT irr; neurotoxicity
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	aluminium	Pas Disponible	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	aluminium	Aluminum - Metal Dust	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	aluminium	Aluminum metal and insoluble compounds, Respirable	1.0 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	aluminium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	aluminium	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	aluminium	Aluminium (exprimée en Al) / Aluminium (exprimée en Al): Fumées de soudage / Aluminium (exprimée en Al): Métal	5 mg/m3 / 10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	chromate- de-baryum	Chromium - Metal and insoluble salts	0.1 mg/m3 / --- ppm	3.0 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	chromate- de-baryum	Chromium metal and inorganic compounds, (as Cr): Insoluble Cr (VI) compounds	0.01 mg/m3	0.03 mg/m3	Pas Disponible	T20
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	chromate- de-baryum	Chromium compounds, hexavalent	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	chromate- de-baryum	Barium chromate	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lung cancer. Measured as Cr.
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	chromate- de-baryum	Chromium, and inorganic compounds, as Cr - Insoluble Cr VI compounds	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Lung cancer
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	chromate- de-baryum	Pas Disponible	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	chromate- de-baryum	Chromite ore processing (Chromate), as Cr	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	chromate- de-baryum	Chromium, metal and inorganic compounds, as Cr: Insoluble Cr VI compounds	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	chromate- de-baryum	Chromite ore processing (Chromate), as Cr	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	chromate- de-baryum	Chromium (VI) inorganic compounds - Insoluble, as Cr	0.01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	chromate- de-baryum	Chromate (processing of chromite ore) (expressed as Cr)	0,05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	C1,RP,EM
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	chromate- de-baryum	Chromium VI, water-insoluble inorganic compounds (expressed as Cr)	0,01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	C1,RP,EM,S

## LIMITES D'URGENCE


Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
magnesium	Magnesium	0.016 mg/m3	0.17 mg/m3	1 mg/m3
nitrate-de-strontium	Strontium nitrate	0.2 mg/m3	2.2 mg/m3	370 mg/m3
nitrate-de-potassium	Potassium nitrate	0.074 mg/m3	0.82 mg/m3	600 mg/m3
aluminium	Aluminum	3 mg/m3	33 mg/m3	200 mg/m3
perchlorate-de-potassium	Potassium perchlorate	23 mg/m3	250 mg/m3	1500 mg/m3
chromate-de-baryum	Barium chromate	0.15 mg/m3	25 mg/m3	150 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
magnesium	Pas Disponible	Pas Disponible
nitrate-de-strontium	Pas Disponible	Pas Disponible

## RED PARACHUTE ROCKET

nitrate-de-potassium	Pas Disponible	Pas Disponible
aluminium	Pas Disponible	Pas Disponible
perchlorate-de-potassium	Pas Disponible	Pas Disponible
chromate-de-baryum	Pas Disponible	Pas Disponible

## Contrôles de l'exposition

<b>Contrôle d'ingénierie approprié</b>	
<b>Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gants résistants à la chaleur / résistant au feu dès que possible.</li> <li>▶ Des gants résistants à d'importants travaux chimiques capables de fournir une protection à court terme contre un allumage spontanée.</li> </ul>
<b>Les risques thermiques</b>	Pas Disponible

## Protection respiratoire

Protection respiratoire non requis généralement en raison de la forme physique du produit.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	fabriqués	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	Sans Objet
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	>160
<b>pH (comme fourni)</b>	Sans Objet	<b>Température de décomposition</b>	Sans Objet
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Sans Objet	<b>Viscosité (cSt)</b>	Sans Objet
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Sans Objet	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Sans Objet
<b>Point d'éclair (°C)</b>	160	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans Objet	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Sans Objet	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Sans Objet	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Sans Objet
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Sans Objet	<b>Composé volatile (%vol)</b>	Sans Objet
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Sans Objet	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité (g/L)</b>	Immiscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Sans Objet
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Sans Objet	<b>VOC g/L</b>	Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Voir section 7
<b>Stabilité chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence d'une source de chaleur et d'ignition</li> <li>▶ Le produit est considéré comme stable dans les conditions d'utilisation normales.</li> <li>▶ Stable dans des conditions de stockage normales</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul> <p>Évitez tout contact avec d'autres produits chimiques.&lt;0)</p>
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7
<b>Conditions à éviter</b>	Voir section 7
<b>Matières incompatibles</b>	Voir section 7
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Voir Section 5

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. La vapeur est inconfortable
Ingestion	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.
Contact avec la peau	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. La vapeur est inconfortable
Yeux	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. La vapeur est inconfortable
Chronique	Généralement non applicable.

RED PARACHUTE ROCKET	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
magnesium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Nil reported [Manufacturer]
nitrate-de-strontium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Nil reported
nitrate-de-potassium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Nil reported
aluminium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
perchlorate-de-potassium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
chromate-de-baryum	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	[CCINFO - Dominion Colour] Nil reported

## Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

NITRATE-DE-STRONTIUM	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulière dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.
CHROMATE-DE-BARYUM	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémats de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé. Les autres réactions allergiques de la peau, e.g. contact urticant, comprennent des réactions d'anti-corps médiateurs immunisés. La signification du contact allergique n'est pas seulement déterminée par son potentiel de sensibilité : la répartition de la substance et les opportunités d'un contact avec elle sont également importantes. Une substance faiblement sensible qui est largement répandue peut être un allergène plus important qu'une avec un fort potentiel sensibilisant avec peu d'individus au contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquées si elles produisent une réaction au test allergique sur plus de 1 % des personnes testées. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 1 : CANCERIGÈNES POUR LES HUMAINS.
ALUMINIUM & PERCHLORATE-DE-POTASSIUM	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

toxicité aiguë	☐	Cancérogénicité	☐
Irritation / corrosion	☐	reproducteur	☐
Lésions oculaires graves / irritation	☐	STOT - exposition unique	☐
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	☐	STOT - exposition répétée	☐
Mutagénéité	☐	risque d'aspiration	☐

Légende: ✘ - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification  
✔ - Données nécessaires à la classification disponible

🔒 – Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
magnesium	LC50	96	Poisson	541mg/L	2
magnesium	EC50	48	crustacés	344mg/L	2
magnesium	EC50	72	Sans Objet	>12mg/L	2
magnesium	EC50	72	Sans Objet	>12mg/L	2
magnesium	NOEC	72	Sans Objet	>=12mg/L	2
nitrate-de-strontium	LC50	96	Poisson	>40.3mg/L	2
nitrate-de-strontium	EC50	48	crustacés	94mg/L	2
nitrate-de-strontium	EC50	72	Sans Objet	>43.3mg/L	2
nitrate-de-strontium	EC50	72	Sans Objet	>43.3mg/L	2
nitrate-de-strontium	NOEC	480	Sans Objet	15mg/L	2
nitrate-de-potassium	LC50	96	Poisson	22.5mg/L	4
nitrate-de-potassium	EC50	48	crustacés	490mg/L	2
nitrate-de-potassium	EC50	96	Sans Objet	1181.887mg/L	3
nitrate-de-potassium	EC50	96	crustacés	39mg/L	2
nitrate-de-potassium	NOEC	96	Poisson	98.9mg/L	2
aluminium	LC50	96	Poisson	0.078-0.108mg/L	2
aluminium	EC50	48	crustacés	0.7364mg/L	2
aluminium	EC50	96	Sans Objet	0.0054mg/L	2
aluminium	BCF	360	Sans Objet	9mg/L	4
aluminium	EC50	120	Poisson	0.000051mg/L	5
aluminium	NOEC	72	Sans Objet	>=0.004mg/L	2
perchlorate-de-potassium	EC10	24	Sans Objet	>1000mg/L	4

#### Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

### Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
nitrate-de-potassium	BAS	BAS

### Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
nitrate-de-potassium	BAS (LogKOW = 0.209)

### Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
nitrate-de-potassium	BAS (KOC = 14.3)


## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les explosifs ne doivent pas être jetés, enterrés, écartés ou placés avec les ordures.</li> <li>▶ Les explosifs qui sont en surplus, détériorés ou considérés comme dangereux pour le transport, le stockage ou l'utilisation doivent être détruits et les autorités concernées averties.</li> <li>▶ Ce produit peut être éliminé par une incinération ou une détonation mais l'opération ne peut être réalisée que sous le contrôle d'une personne entraînée dans la destruction sûre des explosifs.</li> </ul>
------------------------------------	---

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Étiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Continued...



**Transport par terre (TDG): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES****Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)**

<b>Numéro ONU</b>	0505	
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet	
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe ICAO/IATA	1.4G
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	1L
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans Objet	
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet	
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	135
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	75 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Forbidden
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)**

<b>Numéro ONU</b>	0505	
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet	
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe IMDG	1.4G
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans Objet	
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet	
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	N° EMS	F-B, S-X
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	0

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**MAGNESIUM(7439-95-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**NITRATE-DE-STRONTIUM(10042-76-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**NITRATE-DE-POTASSIUM(7757-79-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**ALUMINIUM(7429-90-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**PERCHLORATE-DE-POTASSIUM(7778-74-7) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

**CHROMATE-DE-BARYUM(10294-40-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle

Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle

Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle

Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés

Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (chromate-de-baryum; nitrate-de-strontium; magnesium; aluminium; perchlorate-de-potassium; nitrate-de-potassium)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (magnesium; aluminium)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
<b>Légende:</b>	<i>O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS****autres informations****Ingrédients avec plusieurs numéros CAS**

Nom	Numéro CAS
nitrate-de-strontium	10042-76-9, 13470-05-8
aluminium	7429-90-5, 91728-14-2

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: [www.chemwatch.net](http://www.chemwatch.net)

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.